

Le programme

19 au 30 octobre 2020

LUNDI 19 octobre MARDI 20 MERCREDI 21 JEUDI 22 VENDREDI 23

9h-12h

Relaxation

13h-18h

Tir à l'arc
Base de plein air
du Couesnon
18 /18.5€

9h-12h

Couture
confection lingettes,
éponges tawashi

14h-18h

String Art



9h-12h

Couture
confection lingettes,
éponges tawashi

14h-18h

Expériences
sciences et nature

9h - 12h

Création d'un jeu de rôle
avec des cartes

13h30-18h

Jeu de piste en forêt
Landéan

9h - 12h

Création d'un jeu de rôle
avec des cartes

14h-18h

Accueil jeux

LUNDI 26 octobre MARDI 27 MERCREDI 28 JEUDI 29 VENDREDI 30

9h-12h

Découvre le métier
de gendarme

14h-18h

Grand jeu Sagamore
CRAPA Fougères

9h-12h

Le jeu des grands défis

14h-18h

Fabrication de
cosmétiques naturels
5/5.5€

9h-18h

ZOO de Jurques
(Prévoir pique-nique)

11/11.5€

9h-12h

Echanges sur les projets
2021

14h-18h

Loto
de nombreux lots à gagner
5/5.5€

9h - 12h

Accueil jeux

14h-18h

Multi jeux
salle de sport

Jeu de piste en extérieur se présente sous forme de parcours où les enfants doivent s'orienter afin d'avancer dans le jeu
Le Sagamore est un grand jeu de rôle où les enfants vont pouvoir se défouler et vont devoir faire preuve de stratégie.

Le Skate Park sera également ouvert sauf animations extérieures.

Possibilité de pique - niquer aux Chatelets

Inscriptions uniquement aux Châtelets à partir du mercredi 7 octobre à partir de 13h30 (aucune inscription par internet)

Si le dossier n'est pas complet il ne sera pas pris en compte

NOM :

PRÉNOM :

TÉL :

Pour vous inscrire à une activité, il vous suffit de :

- Cocher le rond en haut à droite de l'activité à laquelle vous souhaitez participer.



Documents nécessaires pour l'inscription :

- l'adhésion au service : 5,45€ (valable du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021),
 - le planning avec les activités cochées
 - la nouvelle fiche sanitaire et vaccins
 - l'attestation responsabilité civile ou extrascolaire
- le coût des activités devra être réglé à l'inscription. Pour éviter toute erreur, les familles allocataires CAF ou MSA doivent impérativement indiquer sur les fiches sanitaires le montant de leur quotient familial.

Tarifs différents liés au quotient familial (inférieur ou égal à 900€ : premier tarif / supérieur à 900€ deuxième tarif)